

**EDM 70****Réunion du Comité syndical du mardi 27 mars 2018****Présents :****Membres du comité syndical:**

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Jacqueline COQUARD, Déléguée suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt-Gésincourt
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Emmanuel MANDIGON, Délégué suppléant de la C.C. du Val de Gray
- Rosaire COPPOLA, Délégué suppléant de la C.C de la Haute Comté
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais

**Non membres du comité syndical :**

- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

**Excusés :**

- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Christian DEVAUX, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

**Non membres du comité syndical :**

- Emilie AEBY, directrice du Pôle de Luxeuil les Bains
- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolais et Val de Saône
- Daniel CLERC, Représentant de la CC du Pays de Villersexel
- Fabrice CREUX, directeur de Culture 70
- Pierre-Alain FALLOT, directeur du Pôle de Gray
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure

La Présidente ouvre la séance à 18H05.

Dans l'attente de l'arrivée de tous les membres et de l'atteinte du quorum, Mme ARNOULD propose aux membres, afin de gagner du temps, de commencer l'ordre du jour par les informations qui ne nécessitent pas de vote.

## **INFORMATION**

### *Interventions en milieu scolaire 2018-2019*

Mme ARNOULD indique que jusqu'à ce jour, les propositions d'interventions en milieu scolaire pour l'ensemble des collectivités étaient constituées de plusieurs projets :

Les projets de classe « pâte à son » : projets co construits par les dumistes avec les instituteurs.

Les écoutes thématiques : conte musical mis en forme par des enseignants de l'EDM 70 avec la participation des enfants.

Les découvertes instrumentales effectuées par les enseignants sous forme de conte.

Les projets voix en scène : projets scéniques vocaux effectués par une enseignante de chant avec les enfants

Les orchestres à l'école : projets d'orchestres débutants encadrés par 2 enseignants de l'EDM 70.

Mme ARNOULD informe les membres du Comité syndical qu'une refonte des propositions d'interventions en milieu scolaire pour la prochaine rentrée est en cours parce que les propositions ont déjà énormément été réalisées sur les écoles et qu'il est impératif de renouveler les offres de l'EDM 70.

Une nouvelle musicienne intervenante a été recrutée et l'équipe s'est étoffée.

La Présidente précise que les interventions en milieu scolaire doivent être axées sur le mode participatif et que les élèves doivent être acteurs des projets.

Mme ARNOULD indique que lors des précédentes années, le temps passé par les intervenants en milieu scolaire (dumistes) dans les écoles était mal évalué puisque par exemple il était facturé 9 heures passées par l'intervenant dans les classes alors que le temps de préparation avec l'instituteur et le temps de restitution n'étaient pas facturés alors que ce temps était bien réalisé dans les écoles. Le mode de facturation sera donc réalisé avec ce nouveau paramètre de calcul.

La Présidente détaille les 5 types de projets qui seront proposés :

- Pâte à son : projet mené par un dumiste à partir d'une classe sur 12 séances de 30 à 45 mn avec pour objectif de construire un projet pédagogique et musical avec une classe. Projet de 12 heures au total pour 12 séances.
- Trio à Loupiots : projet court pour 2 classes minimum sur 5 séances d'une heure entre deux périodes scolaires mené par un dumiste avec l'objectif d'une restitution par les enfants entourés des 3 musiciens dumistes. Projet de 18 heures au total.
- Ecole accord : projet à partir de 3 classes sur une semaine entière dans l'école mené par les 3 dumistes. L'objectif est la présentation par les enfants d'un spectacle complet. Projet de 75 heures au total.
- Orchestres débutants à l'école : Projet pour 10 à 15 enfants maximum sur 36 semaines mené par 2 enseignants d'instrument spécialisés durant 1.5 heures par semaine soit un total de 108 heures.
- Découvertes instrumentales : Rencontre avec différents professeurs d'instruments. Le format est de 1 à 4 séances d'1H15 maximum. L'objectif est d'animer musicalement un conte, une thématique ou un album de jeunesse joué par les enfants de la classe.

## **DELIBERATIONS**

### *Budget :*

- Compte de gestion 2017 (*cf documents remis aux membres*)

M. TISSOT indique que les exercices 2015 et 2016 étaient difficiles à équilibrer mais que le budget 2017 présente un relatif équilibre : - 5031,61 € sur la section de fonctionnement et un excédent de 576,68 € sur la section d'investissement.

Mme ARNOULD demande aux membres présents s'ils approuvent le compte de gestion 2017.

- ✓ Approbation du compte de gestion 2017 à l'unanimité et autorisation à la Présidente de le signer.

- Compte administratif 2017 et note de synthèse (*cf document remis aux membres*)

La Présidente ne rappelle pas les éléments de contexte connus de tous et explicités dans la note de synthèse.

Le déficit de 5031,61 € est dû au non remboursement des décharges d'activité syndicale (DAS) par le Centre de gestion. Ce dernier a signifié à l'EDM 70 mi-février 2018 qu'il ne procéderait pas au remboursement des DAS de février 2017 à décembre 2017 au motif que les enseignants n'étaient pas en activité au moment de leurs décharges d'activité syndicale.

La Présidente informe le Comité syndical qu'elle va contester cette décision et demander au CDG 70 sur quelles jurisprudences et quels textes réglementaires ils ont fondé leur décision puisque ce remboursement est une obligation réglementaire.

Si le CDG 70 avait procédé au remboursement des DAS comme prévu dans le BP 2017, l'EDM 70 ne serait pas en déficit sur la section de fonctionnement.

Mme la Présidente se retire de la salle pour le vote du compte administratif.

Mme THIEBAUT, Vice-Présidente du Comité syndical prend sa place et propose au vote le compte administratif 2017.

- ✓ Vote à l'unanimité du compte administratif 2017

- Affectation du résultat de l'exercice 2017 (*cf documents remis aux membres*)

Mme ARNOULD propose aux membres du Comité syndical d'affecter les résultats du CA 2017 comme suit : 91 864,82 € sur le compte 002 (affectation à l'excédent reporté de fonctionnement).

- ✓ Vote à l'unanimité de l'affectation de résultat.

- BP 2018 et note de synthèse (*cf document remis aux membres*)

Mme la Présidente présente le budget primitif 2018. Celui-ci ne présente pas de différence notoire avec le budget 2017. Les charges de fonctionnement sont réduites au maximum, une attention particulière sera mise en œuvre sur le paiement des heures supplémentaires. Du fait du report du PPCR et de la non augmentation du point d'indice, les charges de personnel restent stables voire en légère baisse comparativement à l'an passé.

Mme ARNOULD ajoute que les recettes de fonctionnement restent également stables puisqu'aucune augmentation des participations des collectivités ni des familles n'a été effectuée.

S'agissant des dépenses d'investissement, le Département a proposé de financer un parc instrumental pour l'EDM de 100 000 € sur 3 ans dont 35 000 € pour cette année.

## **INFORMATION**

*Parc instrumental*

Le travail global sur le parc instrumental a démarré avec le questionnement de certaines collectivités. Le bureau s'est réuni 2 fois et une rencontre a eu lieu avec les représentants de la commune de Luxeuil et de la CC du Pays de Lure. La question du petit parc et du gros parc instrumental a été abordée.

Mme ARNOULD ajoute que des propositions seront effectuées lors du Comité syndical du mois de juillet, celles-ci devront tenir compte d'un traitement équitable entre les collectivités.

La Présidente précise qu'il est déjà ressorti de ces rencontres le fait que l'entretien du petit et du gros parc instrumental devrait être géré par l'école de musique parce qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale départementale sur le parc tant sur le plan des révisions que sur le plan des investissements.

Mme ARNOULD indique que s'agissant de l'utilisation de l'enveloppe du Département, un travail sur l'état des lieux de l'existant et des besoins des enseignants a été réalisé puisque la première piste était la dotation d'un parc instrumental pour les enseignants. Dans cette hypothèse, l'enveloppe de 100 000 € ne suffirait pas et la question de la gestion de ce parc se pose puisque les instruments devraient rester sur place. Mme ARNOULD ajoute que le bureau du Comité syndical est plutôt favorable à l'achat d'instruments qui doivent servir en priorité aux élèves, à la modernisation des pratiques pédagogiques et au développement de l'école.

La Présidente indique également que les orchestres à l'école qui se mettront en place à partir de septembre prochain devraient être prioritaires puisqu'il paraît logique que ce soit l'EDM qui investisse afin que le parc suive les projets qui peuvent bouger géographiquement d'une année sur l'autre. Une autre priorité a été relevée qui consisterait à acheter des claviers transportables ainsi qu'un clavecin transportable.

Mme ARNOULD précise qu'un état des lieux complet de l'existant sera effectué durant la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet, un inventaire complet du parc sur les secteurs avec l'aide d'un facteur d'instruments.

Mme THIEBAUT demande si l'EDM a déjà pris contact avec des facteurs qui seraient intéressés.

Mme ARNOULD répond que les directeurs de Pôle ont des pistes et que l'EDM rémunérera certainement les facteurs en contrepartie de ce travail.

**DELIBERATIONS**

- La Présidente propose aux membres du Comité syndical le vote du BP 2018
  - ✓ Vote à l'unanimité.
- Participations financières des collectivités adhérentes et pré adhérentes au budget 2018 (*cf document remis aux membres*)

Mme ARNOULD indique que les participations sont stables voire en baisse pour les collectivités du fait de la baisse du nombre d'habitants pour certaines d'entre elles.

✓ Vote à l'unanimité

- Tarifs pour l'année scolaire 2018-2019 : Mise à disposition des enseignants : soutien aux pratiques amateurs, musique à l'école (*cf document remis aux membres*)

Mme ARNOULD précise que les tarifs sont identiques à ceux de l'an passé.

✓ Vote à l'unanimité

- Tarifs des familles pour l'année scolaire 2018-2019 (*cf document remis aux membres*)

Mme ARNOULD précise que les tarifs sont identiques à ceux de l'an passé.

✓ Vote à l'unanimité

- Tarifs spécifiques 2018/2019 (*cf document remis aux membres*)

Madame ARNOULD indique aux membres du Comité syndical qu'il y a eu plusieurs réclamations de familles afin d'obtenir une réduction de facture pour 2 séances non réalisées par les enseignants. Le problème avec ce type de réclamation c'est que l'EDM se dirigerait vers une facturation à la séance. Ces réclamations sont traitées au cas par cas. Mme ARNOULD demande aux membres s'ils sont toujours d'accord pour conserver la réduction d'une facture à partir de 4 cours supprimés. Les membres du Comité syndical sont d'accord pour conserver ce nombre de 4 cours minimum non réalisés à partir duquel une réduction de la facture serait effectuée.

✓ Vote à l'unanimité

- Règlement des inscriptions (*cf document remis aux membres*)

Mme ARNOULD indique que ce document a été réalisé afin de rappeler les règles essentielles aux familles au moment de leur inscription. Ce règlement sera susceptible d'évoluer en fonction du projet pédagogique puisqu'il est normalement réalisé en complémentarité.

M. DEMONET demande si la question du téléphone portable ne devrait pas y figurer. Mme ARNOULD répond que pour le moment il n'y a pas eu de retour concernant la problématique de l'utilisation des téléphones par les élèves durant les cours. Au contraire, le téléphone portable pourrait être utilisé dans le cadre du développement du numérique dans l'école. Mme DIDIER ajoute qu'elle participe à une chorale et que dans ce cadre, ils enregistrent leurs répétitions ou concerts sur leur téléphone pour l'utiliser ensuite.

✓ Vote à l'unanimité.

#### *Ressources humaines*

- Autorisation à la Présidente de signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 70

✓ Vote à l'unanimité

### **INFORMATIONS**

#### *Point sur les dossiers en instance au tribunal administratif*

Mme ARNOULD indique aux membres du Comité syndical que le premier dossier de contentieux au tribunal administratif concernant Mme ROLLET a été jugé en première instance. Le jugement a intercédé en faveur de l'EDM 70 qui a été confortée sur sa décision de non renouvellement du contrat et de refus de la demande de CDIisation puisque Mme ROLLET ne répondait pas aux critères de la loi pour pouvoir y prétendre.

Le second dossier concernant le refus par l'EDM 70 des décharges d'activité syndicale de 2 agents est encore en cours d'instruction.

#### *Travail sur le règlement intérieur*

La formation qui était prévue ce jour sur le statut des enseignants a été reportée pour raison de santé par l'intervenante au 24 avril. Cette session sera suivie de 2 réunions du groupe de travail animées par l'intervenante puis cela aboutira à la rédaction du règlement

intérieur qui devra passer devant le Comité technique et être ensuite adopté par le Comité syndical.

*Mme ARNOULD propose la date du prochain Comité syndical du mois de juillet : le lundi 2 juillet à 18 heures, en cas de non atteinte du quorum le lundi suivant le 9 juillet 2018.*

La Présidente remercie les membres de leur présence.

La séance est levée à 19h45.